

Projet éolien d'Autmont

Communes d'Autremencourt et Montigny-sous-Marle

Lettre d'information #3 - janvier 2025

Le mot de la cheffe de projet : le projet sera bientôt déposé en Préfecture !

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, je vous souhaite mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Depuis plus de deux ans, nous étudions la faisabilité d'un projet éolien sur les communes d'Autremencourt et Montigny-sous-Marle. Une première phase a consisté à nous assurer de l'approbation des conseils municipaux, et à obtenir par la suite l'accord des propriétaires et exploitants de la zone.

Suite à cela, nous avons lancé au début de l'année 2023 les études nécessaires au développement du projet (vent, environnement, paysage, acoustique). Ce sont ces longues études qui nous permettent de définir le projet, au regard des différents enjeux de la zone, tant sur un plan écologique qu'humain. Désormais, l'ensemble des études nécessaires à l'élaboration du projet ont été finalisées. Nous allons donc déposer en Préfecture le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien en février 2025.

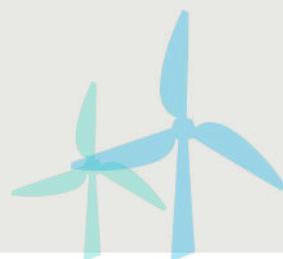
Les services instructeurs étudieront le dossier au cours de l'année 2025 et peuvent être amenés à formuler une demande de compléments qu'ils nous feront parvenir dans les prochains mois. Suite au dépôt des compléments, si notre dossier est jugé complet et recevable, une nouvelle étape importante de l'instruction s'ouvrira : celle de la consultation publique réglementaire durant laquelle vous pourrez donner votre avis !

Cette nouvelle lettre d'information revient plus en détail sur les études réalisées. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous tenir informés des prochaines étapes. D'ici là, nous vous invitons à venir nous rencontrer (voir ci-dessous).

Plus d'information sur le site internet dédié au projet :
<https://autremencourt-montigny.projet-eolien.com>



Juliette Degrave
Cheffe de projets
juliette.degrave@rwe.com



INVITATION À UNE PERMANENCE PUBLIQUE



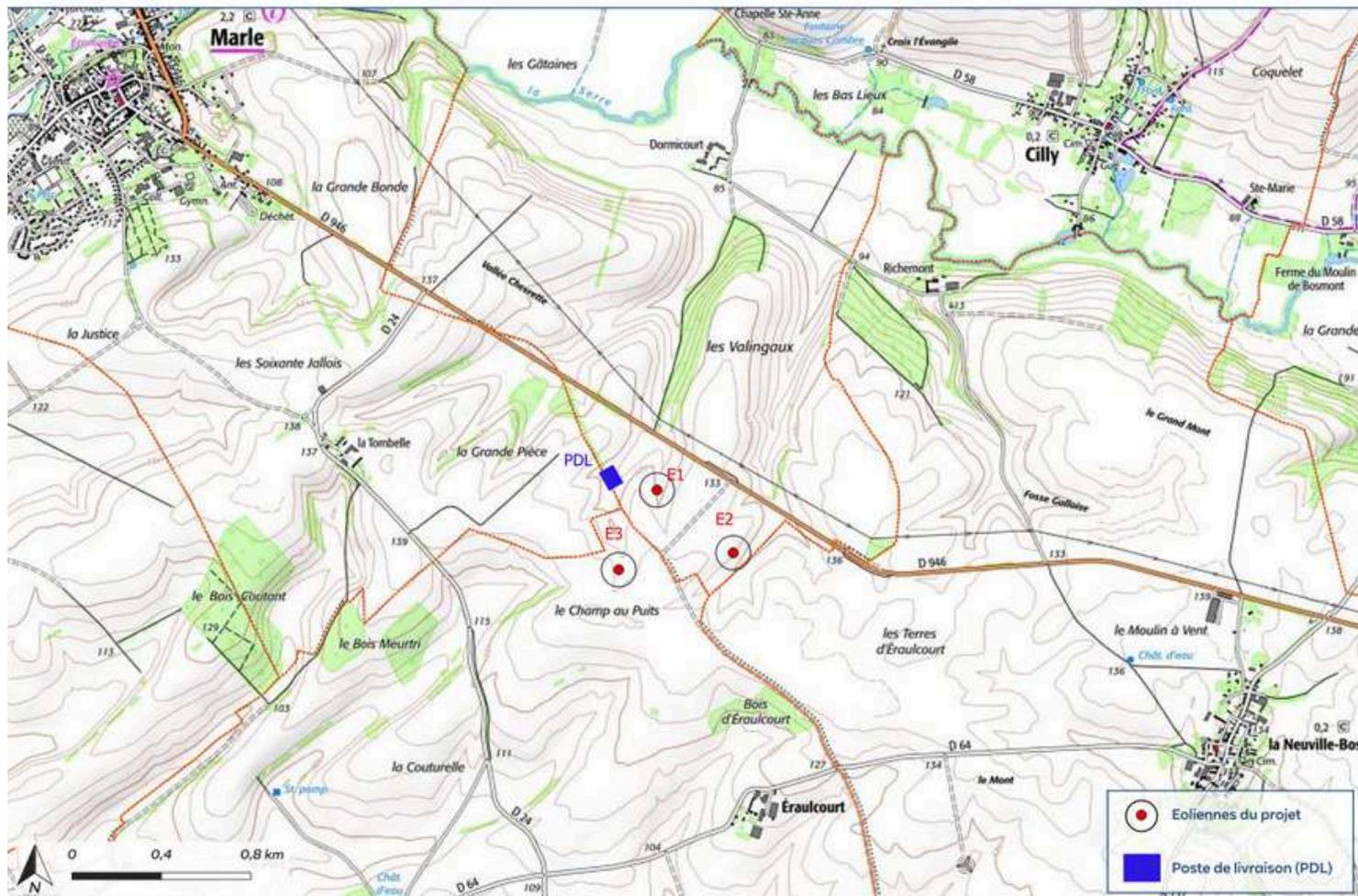
Venez nous rencontrer
Mercredi 29 janvier entre 17h30 et 19h00
à la Mairie d'Autremencourt

Passez à votre convenance nous rencontrer, vous informer sur les études réalisées, le projet proposé et ses bénéfices pour les habitants. Notre équipe sera à votre disposition pour échanger et répondre à vos questions.

Le projet finalisé

Localisation du projet

RWE



Le projet éolien d'Autmont est composé de 3 éoliennes. L'implantation a été définie en fonction des contraintes et des résultats des études présentés dans les pages suivantes.

Les chiffres clés du projet



3
éoliennes

Le parc comprend 3 éoliennes d'une hauteur de 185 m (bout de pale).



4 à 6,6
MW

La puissance unitaire par éolienne sera comprise entre 4 et 6,6 MW soit une puissance totale comprise entre 12 et 19,8 MW.



7 900
foyers

Un parc éolien de 3 éoliennes de 6,6 MW produirait l'équivalent de la consommation de 7 900 foyers soit 17 600 habitants chaque année (chauffage compris).

Retour sur les études

Le dossier de demande d'autorisation environnementale est composé de plusieurs pièces dont l'étude d'impact. Celle-ci comporte trois volets principaux portant sur le paysage, la biodiversité et l'acoustique. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des résultats de ces études.

Résultats de l'expertise environnementale

Au cours de l'année 2023, des écologues du bureau d'étude expert Envol Environnement ont recensé les espèces présentes sur la zone d'étude. Ces observations ont été menées durant un cycle biologique complet : migration pré-nuptiale, nidification, migration post-nuptiale et hivernage, avec une trentaine de sorties réalisées, sur des plages horaires variées. La flore, les mammifères, les insectes, les amphibiens, les reptiles ont été recensés et une attention particulière a été portée sur les oiseaux et les chauves-souris.



Pipistrelle commune

(source : LPO Ile de France)



Vanneau huppé

(source : M.Vincent)

Certaines espèces d'oiseaux à patrimonialité forte ont pu être observées, comme le Busard Saint-Martin, ou le Vanneau huppé.

Les chauves-souris ont également été étudiées par le biais de micros posés en altitude sur le mât de mesure et d'écoutes actives au sol. Le bilan montre une activité des chauves-souris principalement au niveau des haies présentes au sein du site. La Pipistrelle Commune est l'espèce la plus représentée lors des relevés produits sur le terrain.

Suite à l'observation d'espèces plus ou moins sensibles à l'éolien, des mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) ont été élaborées avec le bureau d'étude. Quelques exemples de mesures sont décrits en page 4.

Une fois ces mesures considérées, les impacts résiduels du projet éolien sont jugés, par le bureau d'étude, comme étant faibles à très faibles sur l'environnement.

Résultats de l'expertise sur l'acoustique

L'étude acoustique a été menée par le bureau d'étude indépendant Sixense Engineering de mi-novembre à mi-décembre 2023. Des sonomètres ont été installés chez des riverains dans les cinq zones d'habitations les plus proches de la zone d'étude du projet. Ces mesures nous ont permis d'avoir une connaissance du niveau de bruit ambiant actuel en fonction du jour et de la nuit, selon la vitesse et la direction du vent.

Des simulations acoustiques ont par la suite été réalisées pour calculer le bruit supplémentaire généré par les éoliennes. Le parc respectera toujours la réglementation en terme de bruit. Un plan de bridage acoustique, qui consiste à ralentir les éoliennes lors de conditions de vents spécifiques, pourra être mis en place à la suite des contrôles d'émergence acoustique effectués après la mise en service du parc.



Sonomètre d'une étude acoustique



Résultats de l'expertise sur le paysage

L'étude paysagère du dossier a été réalisée par le bureau d'étude expert Jacquelin et Châtillon, expérimenté dans le domaine de l'éolien dans toute la région. Cette étude permet de faire ressortir les enjeux relatifs au cadre de vie des riverains, du patrimoine et monuments remarquables, ainsi que des grandes aires paysagères de la région. Elle permet ainsi d'orienter le projet vers une implantation cohérente. Le contexte éolien déjà présent est également pris en compte, pour obtenir une géométrie y intégrant au mieux le nouveau parc.

Le volet paysager de l'étude d'impact contient 50 photomontages qui permettent de visualiser ce projet de parc éolien depuis de nombreux points de vue. Trois d'entre eux sont présentés ci-dessous, d'autres seront présentés lors de la permanence d'information du 29 janvier et seront mis en ligne sur le site Internet du projet (voir page 1).



Photomontage depuis la sortie Nord-est du village d'Autremencourt



Photomontage depuis la sortie sud-est du village de Montigny-sous-Marle, depuis la D58



Photomontage depuis la sortie Sud-est de la ville de Marle

Zoom sur les mesures E.R.C : Eviter, Réduire, Compenser

L'étude d'impacts réalisée dans le cadre du projet éolien permet, dans un premier temps, d'évaluer les impacts potentiels du projet. Ils sont qualifiés d'impacts "bruts". RWE est ensuite tenu de proposer toutes les mesures nécessaires pour éviter, réduire ou, en dernier recours, compenser (dans cet ordre) les impacts ou accompagner lorsque le projet le permet. Pour être recevable, un projet doit rechercher le moindre impact environnemental. Des exemples non exhaustifs des mesures proposées pour le parc éolien d'Autmont sont présentés ci-dessous :



- Adaptation de la période de chantier en fonction des sensibilités avifaunistiques
- Bridage des éoliennes pour limiter les risques de mortalité des chiroptères (chauves-souris)



- Enfouissement de portions de réseaux électriques sur les 2 communes



- Réalisation d'un suivi acoustique une fois le parc mis en service

